



SNEP-FSU 91

12, place des terrasses

91000 Évry cedex

Courriel : s2-91@snepfsu.net

Évry, le 29/05/2020

À l'attention de Mme Baglin Legoff,

Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Essonne
Boulevard de France 91012 Evry cedex

Objet : demande d'informations concernant la mise en place du dispositif 2S2C et son impact sur l'EPS et l'AS dans les établissements scolaires de l'Essonne.

Madame la directrice,

Nous souhaitons vous solliciter à propos du dispositif 2S2C et de la priorité que vous donnez actuellement à sa mise en place dans le premier degré. Quelles vont être les dispositions de mise en œuvre dans les écoles où la reprise des cours est déjà effective depuis le 12 mai ? De même comment sera-t-il organisé dans le second degré à partir du 2 juin prochain ?

L'annonce toute récente de la création de ce dispositif suscite de vives inquiétudes parmi les professeurs d'EPS et même au-delà parmi les universitaires en charge de la formation des enseignants. Sa mise en place à grands coups médiatiques ne s'inscrit dans aucun projet pédagogique. Une simple convention entre un maire, un chef d'établissement et un club sportif suffirait pour faire entrer dans les établissements, sur le temps scolaire, des acteurs extérieurs à l'Education Nationale. Et ce pour intervenir sur des champs d'apprentissages de l'EPS (mais aussi des arts plastiques et de l'éducation musicale) relevant des enseignements scolaires obligatoires et normalement dispensés par des enseignants fonctionnaires d'état recrutés à haut niveau de qualification.

Nous regrettons, qu'en pleine crise sanitaire et sociale que traverse notre pays, le ministre de l'Education Nationale expérimente un nouveau dispositif sans avoir au préalable, consulté les personnels qualifiés pour ces enseignements dans l'école, personnels dont il a pourtant loué les efforts et l'esprit d'innovation dont ils ont fait preuve pour assurer la continuité pédagogique de leurs élèves durant le confinement. Si nous reconnaissons la nécessité de soutenir les mouvements sportifs et associatifs durement touchés par le confinement, cette entrée des clubs sportifs sur subvention ministérielle est incompréhensible ! Surtout quand on connaît les contingences budgétaires de notre ministère (nombreuses suppressions des postes au CAPEPS ou subvention à l'UNSS en baisse).

À l'opposé de l'organisation de l'enseignement de l'EPS et du sport scolaire pour tous, ce projet crée une rupture d'égalité sur le territoire puisque selon l'offre culturelle et sportive existante sur la commune les enfants auront ou non accès à ces activités. De plus, parce qu'il le place sous l'autorité d'une seule personne, elle soumet aussi cet accès à des choix personnels et politiques : quelle association pourra intervenir ? Quelle orientation sera donnée à cette offre alors que les élections municipales sont toujours en cours ?

Au vu des nombreuses menaces que ce dispositif fait déjà peser sur notre discipline : réquisition d'installations sportives, confusion entre l'enseignement obligatoire EPS et une pratique sportive annexe au sein de l'école, nous refusons que s'installe dans les esprits l'idée que l'école devrait se centrer sur des savoirs fondamentaux littéraires ou scientifiques et pourrait à terme, externaliser les autres.

Nous souhaitons vivement que vous précisiez les directives officielles concernant les points suivants :

- Si de tels dispositifs venaient à se mettre en place dans le département à la réouverture des établissements scolaires du second degré, les équipes EPS des collèges et lycées garderont-elles leur accès aux installations sportives telles que prévues dans les conventions pour l'année en cours ?
- Si des conventions étaient établies pour cette fin d'année scolaire, pouvez-vous nous assurer que ce dispositif n'est que transitoire ? Que ces conventions seront caduques à la rentrée de septembre 2020 et que cela n'impactera aucunement la mise en place des EDT et les projets pédagogiques des équipes EPS, ainsi que le bon fonctionnement de toutes les associations sportives scolaires du 91 ?

En vous remerciant par avance pour les éclaircissements que vous pourrez nous apporter, nous vous prions d'agréer Madame la Directrice académique, l'expression de nos sentiments respectueux.

Mme Bounhol.M et Mrs Olivero.E, Bony.A, Tessier.B co-secrétaires du SNEP FSU 91